



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Vaccin bacille de Calmette-Guérin (BCG)

Government of
Northwest Territories

Mise à jour : 27 août 2026

Qu'est-ce que le vaccin BCG?

Le vaccin BCG est un vaccin vivant constitué d'agents infectieux atténués de la tuberculose qui provoque une réaction immunitaire chez la personne qui le reçoit. On utilise le vaccin BCG à l'échelle planétaire depuis près de 100 ans. Chaque année, près de 100 millions d'enfants reçoivent le vaccin BCG dans le monde. Ce vaccin protège les nourrissons et les jeunes enfants contre des formes graves de la tuberculose telles que la méningite tuberculeuse et la tuberculose disséminée. L'efficacité du vaccin BCG après les premières années de vie n'a pas été établie.

Qu'est-ce que la tuberculose (TB)?

Un « germe » de la TB est un type de bactérie. Une personne infectée propage les bactéries de la TB dans l'air, le plus souvent par la toux. Si l'on inspire des bactéries de la tuberculose, on peut s'en infecter. C'est ce qu'on appelle l'infection tuberculeuse (ITB). Les personnes atteintes d'une ITB ne le savent généralement pas, car elles ne sont pas malades et ne présentent aucun symptôme. Elles ne peuvent pas transmettre la bactérie ni infecter d'autres personnes. Toutes les personnes atteintes d'une ITB ne deviennent pas nécessairement malades.

Cependant, chez certaines personnes, l'ITB peut évoluer et rendre la personne malade de la tuberculose active. Celle-ci peut se manifester dans n'importe quelle partie du corps, mais touche principalement les poumons et peut causer des symptômes tels que la toux, la perte de poids, les sueurs nocturnes et la fièvre. Une personne atteinte de la TB active pulmonaire peut transmettre les bactéries à d'autres personnes.

Quels sont les effets secondaires possibles du vaccin BCG?

Le vaccin BCG est généralement administré au cours des premiers mois suivant la naissance d'un bébé. Le vaccin BCG est sûr pour presque tous les nourrissons. Cependant, les nourrissons n'ont pas tous besoin de le recevoir. Comme tous les médicaments, les vaccins peuvent avoir des effets secondaires. Ces effets secondaires, s'ils surviennent, sont généralement légers et disparaissent en quelques jours. Vous pouvez

prendre ou donner des médicaments contre la douleur et la fièvre au besoin.

Consultez votre professionnel de la santé si vous êtes inquiet ou si vous avez besoin de conseils sur les médicaments à administrer. Les effets secondaires légers comprennent notamment gonflements, rougeurs et douleurs à l'endroit où le bébé a reçu le vaccin.

Parmi les autres effets secondaires, mentionnons une petite bosse surélevée, parfois remplie de pus pouvant s'écouler de 2 à 4 semaines après l'administration du vaccin.

Remarque : la bosse qui se forme signifie en réalité que le vaccin fonctionne et apprend au système immunitaire à combattre les germes de la tuberculose. Voir ci-dessous comment prendre soin de la bosse si elle apparaît.

Soins après l'administration du vaccin

Après l'administration du vaccin BCG au nourrisson :

- Laver le bras comme à l'habitude.
- Déposer une compresse humidifiée à l'eau froide en cas d'enflure.
- Si du liquide s'écoule de la bosse, couvrez celle-ci d'une gaze sèche et non pas d'un pansement adhésif ou étanche.
- Une petite cicatrice peut demeurer après la guérison, qui peut prendre de 2 à 5 mois.

À NE PAS FAIRE :

- Ne pas percer, presser, faire éclater ni gratter la bosse.
- Ne pas utiliser de crème ni d'onguent, quel qu'il soit.
- Ne pas frotter ou masser le site d'injection.

Si une réaction au vaccin vous inquiète, parlez-en avec votre professionnel de la santé ou composez le 811.

Si vous ne savez pas si votre bébé devrait recevoir le vaccin BCG, prenez rendez-vous avec votre professionnel de la santé local pour discuter de son admissibilité à la vaccination.

Pour en savoir plus : <https://www.hss.gov.nt.ca/fr/services/immunisation-et-vaccins/calendrier-de-vaccination-aux-tno>

Qui devrait recevoir le vaccin BCG?

Le BCG est un vaccin utilisé pour protéger les nourrissons et les jeunes enfants qui vivent ou se rendent dans des régions où le risque de tuberculose est élevé. Il est préférable de discuter de vos projets de voyage dans d'autres pays avec votre professionnel de la santé, ou si vous prévoyez d'accueillir des membres de votre famille venant d'autres pays après la naissance de votre bébé. La TB est également présente dans de nombreuses collectivités inuites et des Premières Nations au Canada, y compris aux TNO. Il est donc important de bien comprendre le risque de TB dans votre collectivité d'origine ou dans les collectivités que vous visitez souvent, afin de décider si le vaccin BCG convient à votre bébé.

Aux TNO, le vaccin BCG est généralement administré à l'âge d'un mois, après l'obtention d'un résultat négatif au dépistage de l'immunodéficience combinée grave et la confirmation du statut VIH du parent.

Vaccin BCG et immunodéficience combinée grave

L'immunodéficience combinée grave désigne un groupe de maladies génétiques rares qui touchent gravement le système immunitaire et la capacité de l'organisme à lutter contre les infections. Les enfants nés avec une immunodéficience combinée grave qui ne reçoivent pas de traitement contractent des infections graves de façon récurrente. Tous les nourrissons nés aux Territoires du Nord-Ouest subissent, à la naissance, un test de dépistage de l'immunodéficience combinée grave. Les bébés qui présentent une immunodéficience combinée grave ne peuvent pas recevoir de vaccins vivants, y compris le vaccin BCG, parce que leur système immunitaire ne fonctionne pas comme il le devrait. Si un enfant présentant une immunodéficience combinée grave recevait le vaccin BCG, il risquerait de contracter une infection grave.

Qui ne devrait PAS recevoir le vaccin BCG?

Si les parents biologiques du bébé ou votre

bébé présentent l'un des problèmes de santé ou préoccupations suivants liés au système immunitaire, veuillez en aviser votre professionnel de la santé :

- Immunodéficience combinée grave : si un membre de votre famille souffre d'une forme grave de maladie immunitaire, OU si votre bébé a eu un résultat positif au test de dépistage de l'immunodéficience combinée grave à la naissance.
- Résultat positif au VIH ou statut VIH du parent biologique inconnu. Aux TNO, toutes les personnes enceintes font l'objet d'un dépistage du VIH pendant le suivi prénatal.
- Prise de médicaments qui affaiblissent ou touchent le système immunitaire pendant la grossesse ou l'allaitement.

Autres raisons pour lesquelles votre bébé ne devrait PAS recevoir le vaccin BCG :

- Le test cutané à la tuberculine (TCT) de votre bébé est positif.
- Votre bébé a reçu un diagnostic d'infection tuberculeuse (ITB) ou de tuberculose active.
- Votre bébé souffre de brûlures ou d'autres affections cutanées graves.
- Votre bébé a plus de 12 mois.

Pour en savoir plus sur le vaccin BCG, adressez-vous à votre centre de santé ou consultez les liens suivants :

- **Calendrier de vaccination aux TNO :**
<https://www.hss.gov.nt.ca/fr/services/immunisation-et-vaccins/calendrier-de-vaccination-aux-tno>
- **Immunisation Canada :**
<https://immunize.ca/fr>
- Pour suivre le calendrier d'immunisation de votre famille et recevoir des rappels, téléchargez l'application [CANImmunize](#).

Il est important de rester à la clinique pendant 15 minutes après l'administration d'un vaccin en raison d'une possible réaction allergique grave rare. Celle-ci apparaît peu après l'administration du vaccin et peut se manifester entre autres par **de l'urticaire, des troubles respiratoires ou un gonflement de la gorge, de la langue ou des lèvres**.

Si vous avez une réaction allergique après avoir quitté le lieu de vaccination, rendez-vous au Service des urgences ou à votre centre de santé local pour être soigné sans délai, ou appelez-les.

Signalez tout effet secondaire grave ou inattendu à votre professionnel de la santé.